



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU RHIN

Rhin & Saumon 2020

-----Coblence, le 21 décembre 2004

Avec la publication de sa nouvelle brochure « Rhin & Saumon 2020 » richement illustrée, la CIPR présente les chiffres les plus récents sur l'avancement des activités du programme sur les saumons. Il est entre-temps prouvé que plus de 2450 saumons adultes sont remontés dans le Rhin depuis 1990 afin de se reproduire dans les affluents rhénans.

De nouvelles études montrent que la liste des habitats salmonicoles adéquats s'allonge progressivement. A moyen terme, on a donc bon espoir de voir revenir entre 7.000 et 21.000 saumons adultes dans le Rhin. Si ce chiffre ne représente qu'une infime partie de la population qu'hébergeait autrefois le Rhin, il est néanmoins nettement plus important que les estimations que l'on formulait encore en 1999.

Des améliorations sont également à signaler au niveau des efforts visant à rétablir la libre migration des saumons depuis la mer du Nord jusqu'à Bâle. Trois nouvelles passes à poissons ont ainsi été achevées sur les barrages de Driel (en 2001), d'Amerongen et d'Hagestein (en 2004). A hauteur d'Iffezheim, presque 60.000 poissons, dont plus de 300 saumons, sont remontés par la passe à poissons depuis son entrée en service en l'an 2000. La passe à poissons de Gamsheim est en cours de construction et doit entrer en service en 2006. Des barrages ont été aménagés et rendus franchissables pour les poissons dans de nombreux affluents du Rhin. Les saumons rhénans ne peuvent pas encore se maintenir sans alevinages et assistance humaine, mais il existe plusieurs affluents dans lesquels ils se reproduisent à nouveau naturellement.

Ce constat positif serait inconcevable sans l'action concertée des Etats riverains du Rhin, à savoir la Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas. Depuis de nombreuses années, les Etats membres de la CIPR investissent de grandes ressources humaines et financières dans la restauration des cours d'eau aptes à accueillir les poissons migrateurs dans le bassin du Rhin. Ces travaux vont se poursuivre dans le cadre du programme Rhin 2020 de la CIPR et de différentes directives communautaires (directive cadre communautaire sur la politique de l'eau, FFH, NATURA 2000, etc.). On pourra également continuer à compter sur l'expertise et le soutien précieux des représentants des fédérations de pêche et des associations de protection de la nature qui coopèrent étroitement avec les services publics.

Si l'on veut qu'une population sauvage de saumons puisse vivre en équilibre naturel dans le Rhin, il convient de ne pas relâcher les efforts engagés dans les Etats et notamment de restaurer les voies de déplacement des poissons. Dans la

mesure du possible, il faut donc lever les obstacles à la migration existants ou les rendre franchissables en construisant des passes à poissons. Il est en outre urgent de mettre en place des dispositifs de protection pour abaisser la très forte mortalité des poissons juvéniles dévalant au droit des usines hydroélectriques. La CIPR a déjà soumis des propositions à cet effet.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur la nouvelle brochure couleur de la CIPR en consultant notre site internet www.iksr.org (Publications : rapport n° 148) ou en contactant directement la CIPR.

Pour toutes informations:

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)
Madame Anne Schulte-Wülwer-Leidig
Postfach 200 253
D - 56002 Koblenz
Tél. : +49-(0)261-94252-19
Fax : +49-(0)261-94252-52
Portable : +49-171-322 65 82